



Communiqué de l'association

Enseignement Public et Informatique (EPI)

La rentrée 2017, préparée par la ministre de L'Éducation nationale, propose, dans l'enseignement général, l'extension de l'enseignement facultatif « informatique et création numérique » (ICN) aux terminales ES et L.

Cette nouvelle avancée s'ajoute à la création de l'enseignement facultatif « ICN » en classes de seconde à la rentrée 2015 et de première ES, L et S à la rentrée 2016 et à l'enseignement de spécialité, également facultatif, « informatique et sciences du numérique » (ISN) en terminale scientifique (rentrée 2012). Ainsi qu'à celle d'un enseignement de l'informatique pour tous les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques à la rentrée 2013.

La rentrée 2016 avait vu également des apports significatifs de notions informatiques aux programmes d'enseignement de l'école primaire et du collège.

Tout cela traduit un début de prise de conscience, par nos responsables, de la nécessité d'introduire l'enseignement de la science et technologie informatique à tous les niveaux et dans toutes les séries. Les actions menées ces dernières années, en premier lieu par l'association Enseignement public et informatique et la Société informatique de France, ont porté partiellement leurs fruits.

Dans la circulaire de rentrée 2017, on peut lire à propos du lycée : « *Ainsi, les élèves de la voie générale qui le souhaitent peuvent désormais suivre un parcours numérique continu de la classe de seconde à la classe terminale.* »

Mais avec quels enseignants ?

Depuis des décennies, l'EPI alerte les pouvoirs publics sur l'impérieuse nécessité de former les enseignants. Tous les enseignants à l'utilisation des outils numériques dans leurs disciplines respectives et, certains d'entre eux, à l'enseignement de la science et technologie informatique.

Ces derniers doivent être formés, comme leurs collègues des autres disciplines, au cours d'un cursus universitaire conduisant aux concours du Capes et de l'agrégation (externes, internes).

La création d'un Capes et d'une agrégation d'informatique n'exclurait pas la mise en place de mesures transitoires comme des habilitations (du type de celles mises en œuvre pour les professeurs d'ISN) permettant une montée en charge progressive. La formation continue et les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ) doivent jouer le rôle qui est le leur.

Elle traduirait la volonté d'aller résolument vers un enseignement d'informatique de culture générale pour tous les élèves. Un cap serait franchi à la hauteur des enjeux pour notre pays.

L'EPI souhaite que le prochain gouvernement prenne d'urgence les décisions qui s'imposent pour former l'homme et la femme, le travailleur et le citoyen du 21ème siècle dans une société où l'informatique et le numérique sont omniprésents. Comme le déclarait l'Académie des sciences dans son rapport de mai 2013, à propos de l'enseignement de l'informatique : « *Il est urgent de ne plus attendre* ».

Paris, le 6 avril 2017